



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.285/2
16 février 2006
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE



Première réunion du groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, chargé de proposer des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée

Loutraki (Grèce), 7-8 mars 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. Conformément aux recommandations aux Parties contractantes approuvées à la réunion tenue à Portoroz en novembre 2005, un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, est mis en place et chargé de proposer les règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée, ainsi qu'il est prévu par l'article 16 de la Convention de Barcelone.

2. A cet égard, le Secrétariat convoquera la première réunion du groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, les 7 et 8 mars 2006. La réunion se tiendra au Club Hotel Loutraki, 48 rue Posidonos, 20300 Loutraki (Grèce)(tel: +30-27440-60300; fax: +30-27440-60400). La réunion a pour objet principal de débattre et parvenir à des conclusions concernant la nature, la forme et les principaux éléments des règles et procédures pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée.

Point 1 de l'ordre du jour: **Ouverture de la réunion**

3. La réunion sera ouverte par le Coordonnateur du PAM le 7 mars 2006 à 9 h 30, et elle sera clôturée le 8 mars 2006 à 18 heures.

Point 2 de l'ordre du jour : **Élection du Bureau**

4. Conformément à l'article 20 du "Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone", la réunion élira un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour : **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

5. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.285/1 et il est annoté dans le présent document.

6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour proposé. Une liste de conclusions et recommandations sera adoptée par la réunion et le rapport complet de la réunion sera établi et distribué pour adoption par tous les participants à un stade ultérieur. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré à toutes les séances.

Point 4 de l'ordre du jour: **Présentation des principales conclusions de l' "Étude de faisabilité portant sur les aspects juridiques, économiques, financiers et sociaux d'un régime de détermination des responsabilités et de réparation des dommages dans la zone de la mer Méditerranée et son littoral"**

7. Le Secrétariat présentera les principales conclusions de l'étude de faisabilité réalisée au cours du précédent exercice biennal (document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4). Il sera procédé à un examen des régimes mondiaux et régionaux existant en matière de

responsabilité et réparation des dommages et qui pourraient être pertinents pour le PAM, en soulignant toutes les possibilités de synergie et de coopération.

8. La réunion sera invitée à formuler des observations, à communiquer ou à mettre à jour, s'il y a lieu, les informations nécessaire concernant l'état de participation de chacune des Parties contractantes à des régimes mondiaux ou régionaux en matière de responsabilité et réparation des dommages.

Point 5 de l'ordre du jour: **Présentations succinctes par les membres du groupe de travail des systèmes actuellement appliqués en matière de responsabilité et de réparation des dommages**

9. Les membres du groupe de travail seront invités à faire des présentations succinctes concernant les systèmes actuellement appliqués en matière de responsabilité et de réparation des dommages.

Point 6 de l'ordre du jour: **Introduction et mise en débat d'éventuelles recommandations concernant l'élaboration et l'adoption des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée**

10. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.285/3 "Sommaire des travaux sur la responsabilité et la réparation des dommages précédemment réalisés dans le cadre du PAM/PNUE; conclusions, recommandations et prochaines étapes.

11. La réunion sera invitée à engager un débat sur les constats, conclusions et recommandations, tels qu'ils figurent dans le document ci-dessus, à formuler ses propres propositions et à fournir des avis aux Secrétariat sur les grands axes des travaux à venir pour l'élaboration d'un avant-projet de règles et procédures en application des obligations énoncées à l'article 16 de la Convention de Barcelone modifiée

Point 7 de l'ordre du jour: **Adoption de conclusions et recommandations**

12. Le Secrétariat présentera les principales conclusions et recommandations de la réunion pour adoption par le groupe de travail.

Point 8 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

13. La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées.

Point 9 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

14. La clôture de la réunion sera prononcée le 8 mars 2006 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Mardi 7 mars 2006

9h00 – 9h30	Enregistrement	
9h30 – 9h45	Ouverture de la réunion Organisation des travaux et adoption de l'ordre du jour	Points 1, 2 et 3 de l'OdJ
9h45 – 11h	Présentation de l'“Étude de faisabilité portant sur les aspects juridiques, économiques, financiers et sociaux d'un régime de détermination des responsabilités et de réparation des dommages dans la zone de la mer Méditerranée et son littoral”	Point 4 de l'OdJ
11h– 11h30	Pause café	
11h30 – 13h	Débat	Point 4 de l'OdJ
13h– 14h30	Pause déjeuner	
14h30 – 16h	Présentations succinctes par les membres du groupe de travail des systèmes actuellement appliqués en matière de responsabilité et réparation des dommages	Point 5 de l'OdJ
16h– 16h30	Pause café	
16h30 – 18h	Introduction et mise en débat d'éventuelles recommandations concernant l'élaboration et l'adoption des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée	Point 6 de l'OdJ

Mercredi 8 mars 2006

9h30 – 11h	Introduction et mise en débat d'éventuelles recommandations concernant l'élaboration et l'adoption des règles et procédures appropriées pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée	Point 6 de l'OdJ (suite)
11h – 11h30	Pause café	
11h30 – 13h	Débat (suite)	Point 6 de l'OdJ
13h – 14h30	Pause déjeuner	
14h30– 15h30	(Pas de plénière; préparation des recommandations par le Secrétariat)	

15h30-16h	Pause café	
16h– 18h	Adoption de conclusions et recommandations par le groupe de travail	Point 7 de l'OdJ
18h	Questions diverses, Clôture de la réunion	Points 8 et 9 de l'OdJ